



ARRETE N° 2020-33

Portant réglementation de la circulation et du stationnement Rue de l'Europe à l'occasion des travaux pour le compte de Mme DUYS Sophia

Le Maire de Le Freney d'Oisans,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande formulée le 06 juillet 2020, par la société EGPI, domiciliée ZA Actisère II 38570 Le Cheylas ;

Considérant les travaux RACC C4 66KVA qui auront lieu entre le 21/09/2020 et le 21/10/2020 au 75 rue de l'Europe

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante rue de l'Europe entre le numéro 46 et le numéro 105 et ce, du 21/09/2020 au 21/10/2020.

La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous le contrôle du Maire, par l'entreprise chargée des travaux, au moyen de barrières et de panneaux de chantier.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores sera mis en place.

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la rue de l'Europe est limitée à 30 km / heure.

Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit.

Article 3

Toutes les dispositions nécessaires devront être prises afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons ainsi que la circulation des véhicules de secours.

Article 4

Toute détérioration du domaine public causée par le titulaire du droit d'occupation donnera lieu à facturation des réparations. Les voies de circulation devront être laissées dans un parfait état de propreté.

Article 5

Le Maire, le Commandant de la brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6

Ampliation du présent arrêté est transmise aux services de Gendarmerie, d'Incendie et de Secours, du Conseil Départemental de l'Isère, du Service Technique ainsi qu'au bénéficiaire.

Fait à Freney d' Oisans, le 06 août 2020



Pour le Maire,

C. Pichoud
l'Adjoint Délégué

C. PICHOU

Maire du Freney d'Oisans

Conseiller régional